



Procès-verbal
Le mercredi 2 mai 2001 - n° 16

14 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bissonnet, vice-président, communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 200 Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée — le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et adopté avant le 23 juin 2001, sans le consentement unanime pour déroger au Règlement.

(Dépôt n° 227-20010502)

M. Côté (La Peltrie) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant Les Associés, Corporation de Prêts Hypothécaires et Services Financiers Avco Québec Limitée.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et la ministre des Finances sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

2 mai 2001

Dépôts de documents

M. J. Baril, ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime, dépose :

Le rapport annuel de l'Agence métropolitaine de transport, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2000.

(Dépôt n° 228-20010502)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Trudel, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de la fibrose kystique et de la sensibilisation à la maladie de Huntington et manifeste sa solidarité et sa compassion dans les efforts qui sont déployés pour enrayer définitivement ces maladies génétiques chroniques et dégénératives.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Cholette (Hull) présente une motion concernant la loi 170 sur les fusions municipales ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

2 mai 2001

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique ;
- la Commission des transports et de l'environnement, pour ceux du ministère des Transports ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ainsi que ceux du ministère des Régions ;
- la Commission des finances publiques, pour ceux qui sont dévolus au Conseil du trésor, Administration et Fonction publique ainsi que ceux du ministère des Finances ;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Famille et de l'Enfance ;
- la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des affaires sociales se réunira en séance de travail afin d'organiser ses travaux.
-

2 mai 2001

À 15 h 02, M. Bissonnet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 3 mai 2001, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU